**BAIL ÉTUDIANT**

**MODÈLE DE PRÉAVIS PERMETTANT AU BAILLEUR DE METTRE FIN AU BAIL À SON ÉCHÉANCE**

**Que savoir, que faire ?**

Le bailleur peut mettre fin à un bail étudiant, à son échéance, moyennant un préavis envoyé au moins 1 mois à l’avance. Le préavis est envoyé par lettre recommandée.

**En pratique**

**Date**

**Lettre recommandée**

Madame / Mademoiselle / Monsieur,

Par la présente, je tiens à vous informer que je désire mettre fin au bail vous donnant en location un appartement / un studio / une chambre situé(e) .................................................................................................................................................

Le préavis prend cours le …/ …/ ….… pour se terminer le …/ …/ …….

Veuillez agréer, Madame / Mademoiselle / Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

**SIGNATURE DU BAILLEUR**